

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt neuf du mois de juin à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux juin deux mille vingt-trois, s'est réuni Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

6 JUIL. 2023

Déposée en
Préfecture le

5 JUIL. 2023

Etaient présents

Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Patrick BOSSON, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Etienne ANDRÉYS à François ASTORG, Olivier BARRY à Odile CERIATI-MAURIS, Marie BERTRAND à Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Cécile BOLY à Magali MUGNIER, Bilel BOUCHETIBAT à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Corinne BOULAND à Isabelle DIJEAU, Vanessa BRUNO à Olivier TRIMBUR, Lola CECCHINEL à Samuel DIXNEUF, Sandrine DALL'AGLIO à Alexandre MULATIER-GACHET, Chantale FARMER à Yannis SAUTY, Fabienne GREBERT à Guillaume TATU, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Eric PEUGNIEZ à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, David DUBOSSON, Pierre GEAY, Anthony GRANGER, Frédérique KHAMMAR, Christiane LAYDEVANT, Antoine de MENTHON, Christian PETIT

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20230629-12211-DE-1-1
en date du 05/07/23 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-180

OBJET

PLATEAU DES GLIÈRES - CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIÈRES ET LE GRAND ANNECY

Pierre BRUYERE, rapporteur

Depuis 2018, la production et distribution de l'eau potable sur le plateau des Glières, à cheval sur les territoires des communes de Glières-Val-de-Borne (Communauté de communes Faucigny-Glières) et de Fillière (Communauté d'agglomération du Grand d'Annecy), est assurée par le Grand Annecy au moyen d'une convention d'entente intercommunale, prise en application de l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales, signée entre les deux parties et le Syndicat H2EAUX, alors en charge de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune, le 29 mai 2018.

D'une durée initiale de 5 ans, la convention a pris fin le 29 mai 2023.

L'alimentation en eau potable de l'ensemble du plateau des Glières continue cependant à être assurée par le Grand Annecy, qui assure la gestion technique des infrastructures de production et de distribution desservant les usagers du plateau pour les deux communes.

Il convient dès lors de renouveler et mettre à jour la convention d'entente intercommunale pour la gestion de l'eau potable du plateau des Glières entre la Communauté de communes de Faucigny-Glières et le Grand Annecy afin de garantir les conditions d'alimentation en eau potable d'une partie des habitants de la commune de Glières-Val-de-Borne.

Dans ce cadre, il est convenu que la Communauté de communes Faucigny-Glières autorise le Grand Annecy, pendant toute la durée de la convention, à utiliser au profit de l'ensemble des usagers du plateau des Glières, les ouvrages publics concourant à l'alimentation en eau potable situés sur son territoire.

Les recettes du service proviennent principalement de la facturation de l'eau aux usagers et accessoirement de la facturation des prestations imputables à ces derniers.

Cette facturation est réalisée par le Grand Annecy sur la base de la tarification qui s'organise comme suit :

1. Pour la partie située sur le territoire du Grand Annecy, les tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy.
2. Pour la partie située sur le territoire de la Communauté de communes Faucigny-Glières, les tarifs sont fixés par délibération de la Communauté de communes Faucigny-Glières.

La convention est conclue pour une durée de 5 années.

La conférence intercommunale du 3 mai 2023 a émis un avis favorable à la poursuite de cette coopération suivant les modalités de la convention initiale.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de donner son accord au renouvellement de la convention d'entente intercommunale entre la Communauté de communes de Faucigny-Glières et le Grand Annecy dont l'objet est la gestion de l'eau potable du plateau des Glières ;

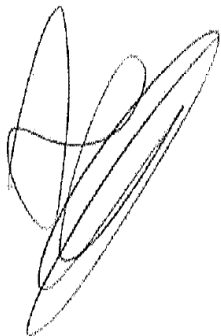
- d'autoriser la Présidente à signer la convention d'organisation et de définition de cette entente ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de désigner comme représentants du Grand Annecy à la conférence intercommunale du Grand Annecy les trois mêmes élus en place à la fin de la précédente convention d'entente, à savoir : Michel Béal, Pierre Bruyère et Marc Rollin.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 86

NON-VOTANT(S) : 1 (Isabelle BASTID)

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.